

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL351

présenté par
M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« relever »,

le mot :

« prononcer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.